



Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

Compte-rendu

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Jeudi 18 mars 2010 à 20 h 30
Salle polyvalente de Ladignac-le-Long**

SOMMAIRE

I – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1°) *Maison de l'Emploi et de la Formation – Demande de subvention européenne au titre du FEDER*

2°) *Contrat de Pôle Structurant – Modification du programme d'actions*

3°) *Proposition d'acquisition de la propriété DESSYMOULIES (la Sénégie)*

4°) *Projet de Pôle d'Excellence Rurale – 2^{ème} génération*

II – TOURISME ET CULTURE

1°) *Cinéma AREVI – Projet de réhabilitation du bâtiment et de passage au numérique*

2°) *Aménagement du centre-bourg de Ségur-le-Château – Demandes de subventions*

3°) *Démoussage de l'église du Chalard – Demande de subvention*

4°) *Office de Tourisme de Saint-Yrieix – Demande d'avance sur subvention 2010*

5°) *La Lumière des Tours – Demande d'avance sur subvention 2010*

6°) *Actions et animations touristiques 2010*

III – PERSONNEL

1°) *Renouvellement de l'opération "Chèques –déjeuners"*

2°) *Gratification des étudiants-stagiaires*

IV – AFFAIRES DIVERSES

1°) *Don à l'association "Handicap International"*

2°) *Arrêtés pris en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales*

3°) *Délibération prise en réunion de Bureau le 3 décembre 2009*

4°) *Constitution des commissions d'études*

5°) *Désignation des délégués au SICTOM*

V – RECAPITULATIF DES MARCHES PASSES EN 2009

VI – AFFAIRES FINANCIERES

A / Analyse du compte administratif 2009 de la Communauté de Communes

1°) *Section de fonctionnement*

2°) *Les opérations d'investissement et la dette*

B / Analyse du compte administratif 2009 du Lotissement

C / Analyse du compte administratif 2009 du SPANC (service public d'assainissement non collectif)

1°) *Section de fonctionnement*

2°) *Section d'investissement*

D / Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'année 2009

E / Affectation des résultats

VII – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Perspectives 2010

1°) *Budget principal*

2°) *Le budget annexe du SPANC*



L'an deux mille dix, le dix-huit mars

Le Conseil de Communauté du Pays de Saint-Yrieix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 mars 2010

PRESENTS : M. Francis LATRONCHE, M. Raymond BOISSARD, M. Bernard MADORE, M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Guy FURELAU, M. Jean-Louis DUPUY, M. André GUIGNARD, M. Francis DELORT, M. Jean-Marie VAILLER, M. François BOISSERIE, M. Pierre ROUX, M. Bruno DELURET, M. Jean PORCHER, M. André DUBOIS, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Marcelle LAPLAUD, M. Patrick DARY, M. André MIALARET, M. Hervé FORESTIER, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Laurent GORYL, délégués titulaires.

ABSENTS Excusés : M. Marcel BONNAUD, M. René CLUNIAT, M. Michel LACOMBE, Melle Maryline GRANGER.

M. Marcel BONNAUD donne procuration à M. Bruno DELURET
M. René CLUNIAT donne procuration à M. Rémi CHATEL
M. Michel LACOMBE donne procuration à Mme Marcelle MEYZIE
M. Bruno DELURET donne procuration à M. Vincent GUEDES
Melle Maryline GRANGER donne procuration à Mme Estelle MATHEY

SECRETAIRE : Mme Estelle MATHEY



Daniel BOISSERIE fait part à l'assemblée de l'absence de M. Marcel BONNAUD, actuellement hospitalisé. Puis, Bruno DELURET apporte des informations sur son récent état de santé.

M. DELURET fait savoir qu'une modification du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2009 a été demandée par M. Marcel BONNAUD à propos de la demande de subvention de l'association Richard en Occitanie. Il propose de remplacer le terme « sous-prétexte que » par « dans la mesure où » dans la phrase suivante : « Après une longue discussion, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette participation malgré la qualité des festivals sous prétexte que cette association n'est pas déclarée et reconnue d'intérêt communautaire ». Aussi, la phrase modifiée est la suivante : « Après une longue discussion, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette participation malgré la qualité des festivals dans la mesure où cette association n'est pas déclarée et reconnue d'intérêt communautaire ».

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2009 est alors adopté à l'unanimité.

I – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1° / MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION – DEMANDE DE SUBVENTION EUROPEENNE AU TITRE DU FEDER

Rapporteur : Francis LATRONCHE

Les travaux de la Maison de l'Emploi et de la Formation sont actuellement commencés pour un coût d'opération de 468 604,37 € H.T..

Le Conseil de Communauté a décidé de solliciter l'aide de l'Europe et d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-après :

Subventions :

- Etat (DDR) notifiée.....	140 581,31€	(30 %)
- Etat (Ministère de l'emploi) notifiée	164 725,00 €	(35,15 %)
- Etat (FNADT) notifiée.....	29 650,00 €	(6,32 %)
Total subventions nationales.....	334 956,31 €	(71,47 %)
- FEDER.....	39 971,95 €	(8,53 %)
Total 80 %	374 928,26 €	
Solde Communauté de Communes	93 676,10 €	

2° / CONTRAT DE POLE STRUCTURANT – MODIFICATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Rapporteur : Guy FURELAU

Le Conseil de Communauté a décidé d'intégrer dans le contrat de pôle structurant l'aménagement d'un skate-park qui sera réalisé par la Commune de Saint-Yrieix (montant : 42 831 € H.T.).

3° / PROPOSITION D'ACQUISITION DE LA PROPRIETE DESSYMOULIES (LA SENEGIE)

Rapporteur : Isabelle BARRY

La SAFER est chargée de la vente de l'exploitation agricole de Monsieur Jean-Christophe DESSYMOULIES, sise à la Sénégie, commune de Saint-Yrieix.

Il s'agit d'un ensemble immobilier de 64 ha 64 a 96 ca, situé à proximité de la RD 704 et de la nouvelle propriété intercommunale de Gâte Bourdelas, comprenant deux maisons d'habitation (dont une neuve) et des bâtiments agricoles (stabulation, poulaillers....).

Après avis favorable à l'unanimité du Bureau lors de la réunion du 18 février et considérant que ce projet entre dans les compétences de développement économique de la Communauté de Communes, le Conseil de Communauté a décidé d'acheter cet ensemble immobilier au prix de 425 629 € TTC, prix de rétrocession par la SAFER. Le Conseil de Communauté a décidé également :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier ainsi que l'acte de vente qui sera réalisé par Maître DELCROIX, notaire à Saint-Yrieix,
- de solliciter pour cette opération l'aide financière de la Région Limousin.

Daniel BOISSERIE précise qu'initialement une personne extérieure au monde agricole s'était portée acquéreuse de cette exploitation. Alors que l'agriculture subit actuellement une crise très grave, il estime que la SAFER devrait réaliser un véritable aménagement foncier à destination des agriculteurs.

Il rajoute que les jeunes agriculteurs rencontrent d'importantes difficultés pour s'installer (achat de foncier, acquisition d'un cheptel...). Aussi, la Communauté de Communes envisage de faire de cet ensemble immobilier une réserve foncière en vue d'aider l'installation en agriculture. En parallèle, un projet de développement pourrait être orienté autour de l'activité avicole, du maraîchage et de la plantation de vergers permettant la création d'emplois. De plus, cette acquisition, dans le prolongement géographique de celle de Gâte Bourdelas, permettrait d'accueillir des entreprises.

4° / PROJET DE POLE D'EXCELLENCE RURALE – 2^{EME} GENERATION

Rapporteur : André GUIGNARD.

Le Conseil de Communauté a décidé de répondre à l'appel à projet PER (2^{ème} génération) en présentant le développement d'une partie du site de Chauffaille et d'autoriser Monsieur le Président à définir, avec les partenaires associés, le contenu de ce projet.

II – TOURISME ET CULTURE

1° / CINEMA AREVI – PROJET DE REHABILITATION DU BATIMENT ET DE PASSAGE AU NUMERIQUE

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le cinéma AREVI a été construit en 1985. Il s'agit d'un équipement désormais vétuste. En conséquence, il est proposé de le réhabiliter et de réaliser les installations nécessaires pour le passage au numérique.

Le Conseil de Communauté a décidé :

- de donner un avis favorable aux propositions ci-dessus,
- de faire réaliser toutes les études préalables aux travaux d'aménagement ainsi qu'au passage au numérique celui-ci étant estimé à 90 000 € H.T. par cabine,
- de solliciter toutes les subventions relatives à ces opérations.

2° / AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG DE SEGUR-LE-CHATEAU

Rapporteur : Jean-Louis DUPUY

L'aménagement de la place du champ de foire et la création d'un parking route de Pompadour pour un montant de 672 000 € H.T. pourraient être financés par le Conseil Général de la Corrèze dans le cadre d'un programme d'aménagement de bourg (P.A.B.). En conséquence, le Conseil de Communauté a décidé de solliciter l'inscription de ces opérations dans le cadre du P.A.B. et de solliciter toutes les autres subventions relatives à ce dossier.

3° / DEMOUSSAGE DE L'EGLISE DU CHALARD

Rapporteur : Bruno DELURET

Le Conseil de Communauté a décidé :

- d'accepter le devis de l'entreprise Blanchon d'un montant de 1 939,14 € H.T. pour le démoissage de la toiture de la sacristie,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant et de solliciter une aide de la DRAC,

Plan de financement prévisionnel :

- D.R.A.C	969,57 €	(50%)
- Solde à la charge de la Communauté de Communes.....	969,57 €	(50 %)

- de signer tous documents relatifs à ce dossier.

4° / OFFICE DE TOURISME DE SAINT-YRIEIX – DEMANDE D'AVANCE SUR SUBVENTION 2010

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le Conseil de Communauté a décidé d'accorder une avance sur la subvention de 2010 de 12 000 €.

5° / LA LUMIERE DES TOURS – DEMANDE D'AVANCE SUR SUBVENTION 2010

Rapporteur : Guy FURELAU

Le Conseil de Communauté a décidé d'accorder une avance sur la subvention 2010 de 5 000 €.

6° / ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES 2010

Rapporteur : Delphine Perrier-Gay

Suite aux réunions de la commission tourisme des 20 janvier et 15 mars derniers, ainsi qu'à la réunion du bureau du 8 mars 2010, les actions et animations touristiques 2010 suivantes ont été approuvées par le Conseil de Communauté :

a) Animations

☞ Action 1 : Le Mystère de Ségur (jeu médiéval conté)

Maître d'ouvrage : Office de tourisme de Ségur-le-Château.

Cette manifestation a pour objectifs de créer une manifestation estivale durable et grand public ainsi qu'un évènement avec un projet original et en parfaite légitimité. 5 saisonniers seront

recrutés et ils interpréteront différents personnages : le chevalier, la sorcière, le bouffon, le gueux et le moine, qui conteront différentes légendes et serviront d'arbitre durant les épreuves.

Ce spectacle aura lieu du mercredi au dimanche à partir du 21 juillet jusqu'au dimanche 15 août. Les entrées seront payantes (entre 3€ par personne et jusqu'à 15 € pour un forfait familles).

Budget prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges des saisonniers	7 188,00 €	Recettes	4 000,00 €
Honoraire création du Scénario	1 200,00 €	Europe	6 510,00 €
Honoraire mise en scène et répétition	1 900,00 €	CG 19	1 500,00 €
Costumes (location)	550,00 €	Subvention exceptionnelle de la Communauté de Communes	3 828,00 €
Achat et location de matériel pour la mise en place des jeux	1 000,00 €		
Edition documents promotion (flyers, affiches...)	2 000,00 €		
Plan de communication	2 000,00 €		
Total	15 838,00 €		15 838,00 €

☞ **Action 2 : Guider autrement**

Maître d'ouvrage : OT de territoire.

5 sites : le Chalard, Coussac-Bonneval, Ladignac-le-Long, Saint-Yrieix et Ségur-le-Château proposeront des balades contées durant l'été. Le tarif proposé est de 3€ par personne excepté sur Coussac-Bonneval.

Budget prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Document commun de promotion réalisé par OT de territoire	1 000,00 €	Subvention de la Communauté de Communes	1 000,00 €
Matériel d'animation	500,00 €	Entrées	500,00 €
Total	1 500,00 €		1 500,00 €

b) Editions

☞ **Action 1 : Passeport pour les vacances au Pays de Saint Yrieix**

L'OT diffusera sa documentation interne et la documentation des têtes de réseaux (gîtes, clefs vacances, hôtels, campings...)

☞ **Action 2 : Brochure touristique**

Remplace l'actuelle, ne contiendra pas d'informations pratiques variables.
Maquette sur budget 2010, tirage sur budget 2011.

Budget prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Conception 8 p + couverture	1 500,00 €	Mécénat	1 000,00 €
		Solde à la charge de la Communauté de Communes	500,00 €
Total	1 500,00 €		1 500,00 €

☞ Action 3 : Magazine de l'été

Co-édition : Commune de Saint-Yrieix/Communauté de Communes.

Ce guide fait la promotion de tous les évènements du territoire de juin à septembre.

Budget prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Edition	3 000,00 €	Solde à la charge de la Communauté de Communes	2 000,00 €
		Mécénat	1 000,00 €
Total	3 000,00 €		3 000,00 €

c) Action de promotion

Maître d'ouvrage : OT de territoire.

Des salons professionnels avec l'entreprise Laredy.

Une option a été posée sur le salon de Paris "Loisirs expos" les 14/15 et 16 septembre.

Budget prévisionnel (frais de déplacement compris) :

Dépenses		Recettes	
Salons professionnels comités d'entreprise	1 900,00 €	Subvention de la Communauté de Communes	6 900,00 €
Divers (annonce et pub, participation salon, supports écrits, séquences radios – France Bleu Limousin)	5 000,00 €		
Total	6 900,00 €		6 900,00 €

RECAPITULATIF BUDGETAIRE ACTIONS TOURISTIQUES 2010

ACTIONS	COUT à la charge de la CdC	MAITRE D'OUVRAGE
Animations estivales		
Le mystère de Ségur (jeu médiéval conté)	3 828,00 €	OT Ségur *
Guider autrement	1 000,00 €	OT de territoire *
Sous-total animations estivales	4 828,00 €	
Editions		
Brochure touristique	500,00 €	Communauté de Communes
Magazine de l'été	2 000,00 €	Communauté de Communes
Sous total éditions	2 500,00 €	
Communication et promotion		
Communication et promotion (participation salon, supports écrits, séquences radios – France Bleu Limousin)	6 900,00 €	OT de territoire *
Total plan d'actions	14 228,00 €	

* Ces animations devront être validées par les OT concernés.

III – PERSONNEL

1° / RENOUVELLEMENT DE L'OPERATION "CHEQUES-DEJEUNERS"

Rapporteur : Bernard MADORE

Le Conseil de Communauté a décidé d'autoriser le renouvellement de l'opération selon les modalités suivantes :

- attribution à chaque agent de la Communauté de Communes quel que soit son domicile ;
- chaque chèque-déjeuner s'élèvera à 5 € ;
- la prise en charge de la collectivité sera de 60 % ;
- le nombre de chèques sera limité à 37 par agent et par an.

2° / GRATIFICATION DES ETUDIANTS-STAGIAIRES

Rapporteur : Francis DELORT

Conformément aux décrets n°2006-1093 du 29 août 2006 pris pour application de l'article 9 de la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 et n°2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au

suivi des stages en entreprise et pour l'égalité des chances, si la durée de stage est supérieure à deux mois consécutifs, une gratification fixée à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale est due par l'organisme d'accueil, sans cotisations et contributions sociales, à compter du 1^{er} jour de stage.

Le Conseil de Communauté a décidé d'autoriser le Président à verser cette gratification.

IV – AFFAIRES DIVERSES

1° / DON A L'ASSOCIATION "HANDICAP INTERNATIONAL"

Rapporteur : Francis LATRONCHE

Suite au décès de Michel PENOT, survenu en décembre dernier, et compte-tenu de sa volonté, le Conseil de Communauté a décidé de verser un don à "Handicap International" d'un montant de 200 €.

2° / ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

- ☞ Contrat d'assurance pour les risques statutaires avec QUATREM
- ☞ Contrat d'assurance pour la protection juridique et défense pénale avec DAS SA
- ☞ Contrat d'assurance pour auto élus et collaborateurs avec GROUPAMA
- ☞ Contrat d'assurance pour la flotte automobile avec GROUPAMA
- ☞ Contrat d'assurance pour les responsabilités et défense recours "dommages causés à autrui" avec AXA
- ☞ Contrat d'assurance pour les dommages aux biens avec MMA
- ☞ Avenant n°1 au contrat n°CV0601009 établi avec France paratonnerres pour l'église de Coussac-Bonneval : changement d'indice d'actualisation du prix de la vérification
- ☞ Avenant n°2 au contrat n°CV0601009 établi avec France paratonnerres pour l'église de Coussac-Bonneval : changement de la procédure de vérification des installations
- ☞ Attribution des marchés de travaux pour l'aire d'accueil des gens du voyage
- ☞ Acceptation d'une indemnisation de 10 000 € versée par MMA pour un sinistre survenu à Marcognac
- ☞ Avenant n°4 au contrat d'assurance n°AL041094 avec GENERALI : régularisation des cotisations 2009
- ☞ Avenant n°1 au contrat d'assurance n°AL451442 avec GENERALI : régularisation des cotisations 2009
- ☞ Attribution des marchés de travaux pour l'aménagement d'un local à vocation touristique à Coussac-Bonneval
- ☞ Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie à Gâte Bourdelas à Saint-Yrieix
- ☞ Avenant n°1 au contrat d'assurance n°124488087 passé avec MMA pour les dommages aux biens

3° / DELIBERATION PRISE EN REUNION DE BUREAU LE 3 DECEMBRE 2009

Rapporteur : Raymond BOISSARD

Conformément à l'article L 5211-10 du C.G.C.T., l'assemblée est informée des décisions prises par le Bureau lors de la réunion du 3 décembre 2009 :

☞ Vente à M. Claude BEYRAND d'un terrain à l'ancien site ALVEA (562 m² au prix de 1,50 €/m²)

4° / CONSTITUTION DES COMMISSIONS D'ETUDES

Rapporteur : Francis LATRONCHE

En raison du décès de Michel PENOT, délégué titulaire de la commune de La Roche l'Abeille et à la désignation de Gilles DELANGE, en qualité de délégué titulaire de la commune de La Roche l'Abeille et Pascal CHAPON, en qualité de délégué suppléant de cette même commune, le Conseil de Communauté a décidé de constituer, comme suit, les différentes commissions d'études :

☞ Commission n°1 : Développement économique – Aménagement du territoire

Membres titulaires	Membres suppléants
Daniel BOISSERIE Isabelle BARRY Raymond BOISSARD Marcel BONNAUD Francis DELORT Jean-Louis DUPUY Guy FURELAU André GUIGNARD Francis LATRONCHE Bernard MADORE Pierre VERGNOLLE	Maryse PRADEAU Bruno DELURET François BOISSERIE Delphine PERRIER-GAY Gilles DELANGE Jean PORCHER Maryline GRANGER Pierre ROUX René CLUNIAT André MIALARET Marie-Noëlle PIQUOT

remplacement de Michel PENOT, suppléant, par Gilles DELANGE.

☞ Commission n°2 : Tourisme et Culture

Membres titulaires	Membres suppléants
Michelle ROY-VEYRI Marcel BONNAUD Pierre VERGNOLLE Delphine PERRIER-GAY Jean-Louis DUPUY Geneviève LAVAUD- GAUDEMER Francis DELORT Patrick DARY René CLUNIAT	Dominique GRANGER Marie-Antoinette CARPENTIER André GUIGNARD Marcelle LAPLAUD Pascal CHAPON Bernard COURIVAUD André MIALARET Sylvie RABAUD Rémi CHATEL

remplacement de Gilles DELANGE, suppléant, par Pascal CHAPON.

☞ **Commission n°3 : Aménagement de l'espace – Environnement – Logement**

Membres titulaires	Membres suppléants
Catherine L'OFFICIAL Gilles DELANGE Maryline GRANGER Bruno DELURET André GUIGNARD Isabelle BARRY Jean-Claude DUPUY Pierre SAZERAT Rémi CHATEL	Annie ARNAUD Marie-Noëlle PIQUOT Hervé FORESTIER Marie-Antoinette CARPENTIER Céline BOYARD Hugues AUVILLE Jean-Marie DUPUY Francis SUDRAT Jean-Marie VAILLER

remplacement de Michel PENOT, titulaire, par Gilles DELANGE.

☞ **Commission n°4 : Jeunesse et Sport**

Membres titulaires	Membres suppléants
André DUBOIS Laurent GORYL Hervé FORESTIER Francis LATRONCHE Estelle MATHEY Guy MODZELEWSKI Francis DELORT Jean-Philippe FREMONT Jean-Christophe MERILHOU	Sylvie COLETTE Vincent GUEDES Bernadette PAGNON Pascal CHAPON Pierre SEZERAT François BOISSERIE Céline BOYARD Catherine L'OFFICIAL Jean-Marie VAILLER

remplacement de Gilles DELANGE, suppléant, par Pascal CHAPON.

5° / DESIGNATION DES DELEGUES AU SICTOM

Rapporteur : Francis LATRONCHE

En raison du décès de Michel PENOT, délégué titulaire de la commune de La Roche l'Abeille et à la désignation de Gilles DELANGE, en qualité de délégué titulaire de la commune de La Roche l'Abeille et Pascal CHAPON, en qualité de délégué suppléant de cette même commune, le Conseil de Communauté a décidé de désigner, comme suit, les délégués du SICTOM pour cette commune :

	Membres titulaires	Membres suppléants
La Roche l'Abeille	Gilles DELANGE Marie-Noëlle PIQUOT	Pascal CHAPON Francis LATRONCHE

remplacement de Michel PENOT, suppléant, par Pascal CHAPON.

V – RECAPITULATIF DES MARCHES PASSES EN 2009

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Conformément à l'arrêté ministériel du 26 décembre 2007 pris en application de ses articles 133 et 175 du Code des Marchés publics, l'assemblée est informée des marchés passés en 2009 :

• Travaux

MARCHES				ATTRIBUTAIRE	
Objet	Lot	Date	Montant	Nom	C.P.
De 50 000 € à 89 999 € HT					
Complexe aqua-récréatif et de loisirs sportifs	Avenant n°1 au lot n°2	02/04/09	64 927,48 €	SNC EIFFAGE CONSTRUCTI ON LIMOUSIN	87009
	Contrôle d'accès	09/04/09	62 498,50 €	IREC	86130
De 90 000 € à 132 999 € HT					
Construction d'une ferme-relais	Lot n°1 – terrassements/chaussées	27/10/09	35 445,37 €	MEYZI TP	87500
	Lot n°2 – génie civil		20 333,00 €	LAVAUD	87500
	Lot n°3 – charpente métallique		37 317,00 €	ACRP	24600
	Lot n°4 – dallage		6 785,10 €	AG-SOL	87350
	Lot n°5 – plomberie/sanitaires		5 726,00 €	PECC	87500
	Lot n°6 – électricité	09/11/09	7 937,80 €	CLAUX ENRGIES	87500
	Lot n°7 – plâtrerie	02/12/09	5 847,00 €	MEYNIER	24630
	Lot n°8 – peinture		4 446,00 €	MEYNIER	24630
Restauration des couvertures des bâtiments de l'ensemble rural de Marcognac		09/11/09	111 610,20 €	LAVAUD	87500
De 133 000 € à 205 999 € HT					
De 206 000 € à 999 999 € HT					
Construction d'un atelier de conditionnement de marrons et châtaignes	Lot n°1 – terrassements chaussées	02/09/09	62 946,95 €	Groupement TALLET- PIJASSOU	87500
	Lot n°2 – génie civil		45 000,00 €	LAVAUD	87500
	Lot n°3 – charpente métallique		180 000,00 €	SECA	24420
	Lot n°4 – isolation frigorifique		75 230,00 €	LEBRE	44360
	Lot n°5 – dallage		36 652,00 €	AG-SOL	03700
	Lot n°6 – aluminium/miroiterie		1 944,00 €	SCAL	87700
	Lot n°7 – plomberie sanitaires		9 127,00 €	PECC	87500
	Lot n°8 – électricité		15 012,12 €	AEL	87020
	Lot n°9 – équipements frigorifique		23 500,00 €	JOHNSON CONTROLS	45380
	Lot n°10 – porte rapide motorisée		4 475,00 €	RDI	33360

Création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation	Lot n°1 - désamiantage	16/09/09	6 650,00 €	DECUTIS	19360
	Lot n°2 – démolitions/gros oeuvre		32 811,35 €	MALEFOND	87350
	Lot n°3 - étanchéité		2 000,00 €	EI2T	16110
	Lot n°4 – menuiseries alu/PVC		57 792,50 €	ALU-GLASS	87500
	Lot n°5 – menuiseries bois		26 682,47 €	SLMC	87100
	Lot n°6 – plâtrerie/isolation		27 902,65 €	ELIEZ	87500
	Lot n°8 – faux-plafonds		12 140,20 €	LECOMTE	87280
	Lot n°9 – sols pvc		6 654,90 €	HABITAT DECOR	87500
	Lot n°10 – carrelages/faïences		2 403,70 €	CERAXIAL	87200
	Lot n°11 – peinture-vitrification		56 189,60 €	HABITAT DECOR	87500
	Lot n°12 – électricité		71 553,85 €	EGEELEC	87000
	Lot n°13 – chauffage/climatisation		52 990,12 €	PECC	87500
	Lot n°14 – plomberie/sanitaires		14 500,00 €	VEDRENNE	87800
	Lot n°15 - VRD		15 940,00 €	MEZIE TP	87500

• Services

MARCHES			ATTRIBUTAIRE		
Objet	Lot	Date	Montant	Nom	C.P
De 20 000 € à 49 999 € HT					
Diagnostic du réseau d'assainissement du bourg de Ladignac-le-Long	Etude	27/01/09	39 370,00 €	SARL LARBRE	87100
Atelier de conditionnement de marrons et châtaignes	Maîtrise d'œuvre	02/02/09	40 000,00 €	CETEC	24430
Réalisation d'un atelier-relais à Coussac-Bonneval	Maîtrise d'œuvre	21/09/09	29 358,00 €	Groupement FURELAU DUBOC DEFRETIN INGENERIE BEI	87800 87000 87000 87100

IV – AFFAIRES FINANCIERES

A / ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Bruno DELURET

1°/ Section de fonctionnement

Au vu du compte administratif 2009, il apparaît que les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **5 752 665 €** et les recettes à **7 225 771 €**

L'excédent de fonctionnement est donc de **1 473 106 €**

a - Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

En section de fonctionnement, l'année 2009 enregistre une hausse des dépenses réelles de 6,82 % et une augmentation des recettes réelles de 6,94 %.

En 2009, comme les années précédentes, les principales dépenses sont :

↳ les attributions de compensation versées aux communes : **2 194 896 €** somme qui représente 42,56 % des charges réelles de fonctionnement de la Communauté de Communes,

et

↳ la collecte et le traitement des ordures ménagères : **1 123 317 €**, montant qui représente 21,78 % des dépenses réelles de la collectivité.

Au niveau des **charges à caractère général**, la hausse de 26,42 % est liée à l'exploitation du complexe aqua-récréatif depuis juin 2009.

Concernant **les charges de personnel**, l'augmentation est due à l'évolution des rémunérations en raison du glissement-vieillesse-technicité et à des changements de grade.

L'augmentation des **charges financières**, de plus de 23,62 %, par rapport à 2008, s'explique par les intérêts payés sur la ligne de trésorerie et le prêt-relais.

Les "**charges exceptionnelles**" ont fortement augmenté par rapport à 2008.

En effet, la compensation financière versée à la société Récréa, qui exploite le complexe aqua-récréatif, s'élevant à 176 556 € en 2009, a été comptabilisée au niveau de ce chapitre.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement récurrentes d'un exercice à un autre, on note une certaine stabilité.

Au niveau des **recettes de fonctionnement**, comme les années précédentes, les principales ressources sont les impôts et taxes pour 64,21 % et les dotations et participations qui représentent 25,11 %.

Si l'on ne prend pas en compte les recettes liées à la vente de bâtiments (vente de bâtiment à la SCI Villade : 140 000 € ; à la société FABRU : 200 000 €) et de terrains (terrains avenue du Général De Gaulle : 29 970 € ...) compte tenu de leur caractère exceptionnel, on constate une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 3,25 % et non de 6,94 %.

En 2009, les recettes fiscales ont augmenté de + 6,07 % mais un léger ajustement est nécessaire. En effet, en décembre, les services fiscaux ont versé à tort la somme de 51 322 €, montant remboursé par la Communauté de Communes mais comptabilisé sur l'exercice 2010.

Ainsi pour 2009 si l'on ne tient pas compte de cette somme versée à tort, on constate une augmentation réelle sur l'exercice 2009 de 4,88 % et non de 6,07 %.

Les dotations et participations ainsi que les autres produits de gestion courante ont diminué respectivement de 2,66 % et 14,87 %. La baisse des dotations s'explique par la variation du montant de la DDR d'une année sur l'autre en fonction des projets éligibles (montant de DDR encaissé en 2008 : 350 891 € ; en 2009 : 307 292 €). La baisse des produits de gestion courante est liée au fait que deux crédits-baux signés avec la société LAREDY sont arrivés à échéance et la Communauté de Communes ne perçoit plus de loyers. La société est propriétaire des bâtiments.

b - Evolution de l'autofinancement ou la nécessité de préserver un bon niveau d'autofinancement

L'autofinancement brut s'établit à 1 602 487 €. Il enregistre une baisse, par rapport à 2009, d'environ 200 000 € due à la mise en service du complexe aqua-récréatif, à compter de juin 2009.

2°/ Les opérations d'investissement et la dette

En 2009, la Communauté de Communes a réalisé **8 652 419 €** de dépenses d'investissement.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **4 995 231 €**, soit un taux d'exécution du budget de **67,86 %** et un investissement de **386 €** par habitant (pour mémoire, l'investissement par habitant s'élevait à **745 €** en 2008, du fait de la construction du complexe).

Les recettes d'investissement 2009 s'élèvent à **11 318 703 €**, soit un excédent d'investissement pour 2009 de 2 666 284 €. Mais, au niveau de la section d'investissement, il y avait le report du déficit d'investissement 2008 de 2 535 471 €, ce qui laisse apparaître un excédent cumulé d'investissement de **130 813 €** et un résultat comptable 2009 de **1 603 919 €**.

La Communauté de Communes a financé les dépenses d'investissement 2009 grâce à l'autofinancement et au versement de subventions. Aucun emprunt n'a été réalisé dans l'année.

Pour un actif de plus de **32 000 000** d'euros, la Communauté de Communes a emprunté depuis sa création 3 817 143 € et le capital restant dû est de **3 010 114 €** au 31 décembre 2009.

B / ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU LOTISSEMENT

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Au vu du compte administratif 2009, l'exercice laisse apparaître un déficit de la section d'investissement de **204 027,56 €**

Ce montant correspond à la différence entre la valeur des terrains aménagés (246 183 €) et le prix de vente des terrains cédés jusqu'au 31 décembre 2009 (42 155 €).

C / ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU SPANC

Rapporteur : Bernard MADORE

Au vu du compte administratif 2009, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 63 342,11 € et les recettes de fonctionnement à 14080,48 €.

La section de fonctionnement laisse apparaître un déficit de **49 261,63 €**: courant 2009, le contrôle des assainissements autonomes existants sur le territoire de la Communauté de Communes par la SAUR a débuté. Aussi, les factures correspondant à l'intervention de la SAUR sont payées en section de fonctionnement sur le budget du SPANC, d'où l'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport aux années précédentes.

Les recettes de fonctionnement 2009 correspondent à la subvention versée par l'Agence de l'eau, à l'excédent de fonctionnement 2008 reporté sur 2009 et à la facturation des contrôles d'assainissements réalisés sur les constructions neuves.

La section d'investissement se clôture au 31 décembre 2009 avec un excédent de **594,73 €**

Le résultat de clôture du budget SPANC est donc de **- 48 666,90 €**

D / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNEE 2009

Rapporteur : Guy FURELAU

Le Conseil de Communauté a approuvé les comptes de gestion de la Communauté de Communes, du service public d'assainissement non collectif et du lotissement établis par le receveur communautaire et visés par le Trésorier Payeur Général.

Les comptes administratifs étant identiques aux comptes de gestion, le Conseil de Communauté a approuvé les comptes administratifs dont les données sont rappelées ci-après :

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				1 684 200,74		1 684 200,74
Opérations de l'exercice	5 752 665,50	7 225 771,11	11 187 889,77	9 634 502,66	16 940 555,27	16 860 273,77
TOTAUX	5 752 665,50	7 225 771,11	11 187 889,77	11 318 703,40	16 940 555,27	18 544 474,51
Résultat de clôture		1 473 105,61		130 813,63		1 603 919,24
Restes à réaliser			1 661 869,00	1 222 662,50	1 661 869,00	1 222 662,50
Totaux cumulés		1 473 105,61	1 661 869,00	1 353 476,13	1 661 869,00	2 826 581,74
Résultats Définitifs		1 473 105,61	308 392,87			1 164 712,74

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		3 075,48		594,73		3 670,21
Opérations de l'exercice	63 342,11	11 005,00			63 342,11	11 005,00
TOTAUX	63 342,11	14 080,48		594,73	63 342,11	14 475,21
Résultat de clôture	49 261,63			594,73	48 666,90	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	49 261,63			594,73	48 666,90	
Résultats Définitifs	49 261,63			594,73	48 666,90	

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			208 738,76		208 738,76	
Opérations de l'exercice	253 416,78	253 416,78	246 182,86	250 894,06	499 599,64	504 310,84
TOTAUX	253 416,78	253 416,78	454 921,62	250 894,06	708 338,40	504 310,84
Résultat de clôture			204 027,56		204 027,56	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés			204 027,56		204 027,56	
Résultats Définitifs	0,00	0,00	204 027,56		204 027,56	

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Président s'est retiré de la séance qui a été présidée par Monsieur Guy FURELAU.

E / AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Guy FURELAU

Le Conseil de Communauté a décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 du budget principal comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2010) **308 392,87 €**
- 2) Affectation complémentaire en "réserves"
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2010) **1 164 712,14 €**
- 3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2010 ligne 002
(report à nouveau créditeur) **0,00 €**

II - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Daniel BOISSERIE

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2312-1), un débat d'orientations budgétaires a eu lieu.

PERSPECTIVES 2010

Compte tenu des données énoncées ci-après, le budget 2010 pourrait être de **12 622 000 €** (6 874 000 € en fonctionnement et 5 748 000 € en investissement).

1°/ Budget principal

Section de fonctionnement

a - Recettes de fonctionnement

➤ La Dotation Globale de Fonctionnement

Pour 2010, la dotation d'intercommunalité n'est pas connue à ce jour. Elle s'élevait à **432 543 €** en 2009.

➤ Les taxes ménages

BASES D'IMPOSITION

Libellés	Bases 2009	Bases Prévisionnelles 2010	Variation 2010/2009 en %
T.H.	13 179 697	13 491 900	+ 2,37 %
T.F.B.	10 613 951	10 880 600	+ 2,51 %
T.F.N.B.	591 886	600 100	+ 1,39 %

MONTANT DES RESSOURCES FISCALES 2010

Le montant des ressources fiscales est fonction de l'hypothèse retenue pour le vote des taux 2010.

LES DIFFERENTES HYPOTHESES PROPOSEES CONCERNANT LE VOTE DES TAUX 2010

	Rappel taux 2009	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3
T.H.	1,26 %	1,33 %	1,36 %	1,39 %
Evolution en % par rapport à 2009		5,56 %	7,94 %	10,32 %
T.F.B.	2,09 %	2,18 %	2,20 %	2,30 %
Evolution en % par rapport à 2009		4,31 %	5,26 %	10,05 %
T.F.N.B.	7,63 %	8,05 %	8,23 %	8,41 %
Evolution en % par rapport à 2009		5,50 %	7,86 %	10,22 %

MONTANT DES RESSOURCES FISCALES 2010 POUR CHAQUE HYPOTHESE

	Rappel produit fiscal 2009	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3
T.H.	166 065 €	179 442 €	183 490 €	187 537 €
T.F.B.	221 830 €	237 197 €	239 373 €	250 254 €
T.F.N.B.	45 160 €	48 308 €	49 388 €	50 468 €
TOTAL TAXES MENAGES	433 055 €	464 947 €	472 251 €	488 259 €
Produit supplémentaire par rapport au produit 2009 pour les taxes ménages		+ 31 892 €	+ 39 196 €	+ 55 204 €

➤ Taxe professionnelle

En 2009, le produit de la taxe professionnelle était de **2 826 384 €** et les bases de **16 894 108 €**

Pour 2010, les bases de TP sont estimées à **18 367 300 €**, soit une augmentation de **8,72 %** par rapport à 2009.

Suite à la réforme de la TP entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010, ces bases servent pour le calcul de la compensation-relais qui sera versée en 2010, par l'Etat aux collectivités, à la place du produit de TP.

La compensation-relais (1^{ère} composante) devrait être égale à :

Bases TP 2010 x taux TP 2009

18 367 300 € x 16,73 % = 3 072 849 €

soit une augmentation entre 2010 et 2009 de **246 465 €**

En 2010, **les communes et les EPCI votent un taux-relais** assurant le lien entre la TP 2010 et la future **cotisation foncière des entreprises (CFE) 2011**.

En fonction du taux-relais voté, la compensation-relais sera, le cas échéant, augmentée du produit suivant :

Bases de CFE 2010 x (taux-relais 2010 - taux de TP 2009) x 0,84

Bases de CFE 2010 sont estimées à 2 889 000 €

Pour la Communauté de Communes, le taux relais maximum qui pourrait être voté est de 16,81 %.

Si la Communauté de Communes vote le taux maximum, la deuxième composante de la compensation relais serait de :

$$2\,889\,000\ \text{€} \times (16,81\ \% - 16,73\ \%) \times 0,84 = 1941\ \text{€}$$

Si la Communauté de Communes vote un taux identique à celui de 2009, à savoir 16,73 %, la deuxième composante de la compensation relais est égale à zéro.

En fonction de l'hypothèse retenue pour le vote des taux des taxes ménages et du taux-relais 2010, le produit encaissé par la Communauté de Communes (taxes ménages + compensation-relais 2010) serait compris entre **3 503 600 €** et **3 526 912 €**

➤ La TEOM est entièrement reversée au SICTOM et au SICREL.

Elle pourrait s'élever pour le SICTOM à **1 115 538 €** en 2010, soit + 6,42 % par rapport à 2009 (*montant 2009 : 1 123 317 €*). Il faut ajouter la location des containers pour la commune de Saint-Yrieix pour un montant estimatif de 46 000 €, soit un total général pour l'année 2010 de **1 161 538 €**.

Le montant qui sera demandé par le SICREL pour les deux communes de la Corrèze est de **29 111 €**, soit 11,10 % d'augmentation par rapport à 2009 (*montant 2009 : 26 202 €*).

Pour 2010, les taux votés pourraient être ceux proposés ci-après :

COMMUNES	RAPPEL			2010 prévisionnel					
	TAUX 2008	COÛT 2009 / COMMUNE	TAUX 2009	bases prévisionnelles 2010	Coût SICTOM SICREL 2010 / commune	Taux qui devrait être appliqué en 2010	proposition taux 2010	Produit qui sera encaissé par commune	évolution entre 2010 et 2009 du taux
Le Chalard	11,80%	25 289	12,39%	209 737	27 263	13,00%	13,00%	27 266	4,92%
Coussac-Bonneval	14,60%	112 155	14,50%	836 606	125 103	14,95%	14,95%	125 073	3,10%
Glandon	12,60%	58 766	12,26%	521 374	61 162	11,73%	12,26%	63 920	0,00%
La Meyze	14,20%	66 512	14,29%	508 475	72 124	14,18%	14,29%	72 661	0,00%
Ladignac-le-Long	14,15%	94 112	13,64%	750 380	106 675	14,22%	14,22%	106 704	4,25%
La Roche l'Abeille	13,90%	46 094	13,67%	374 784	52 839	14,10%	14,10%	52 845	3,15%
St Yrieix-la-Perche (2 ramassages)	14,00%	279 419	13,38%	2 274 954	286 557	12,60%	13,38%	304 389	0,00%
St Yrieix-la-Perche (1 ramassage)	10,40%	414 890	10,38%	4 630 457	429 814	9,28%	10,38%	480 641	0,00%
Total Haute-Vienne		1 097 237		10 106 767	1 161 537			1 233 499	
St Eloy-Les-Tuileries (bourg)	15,00%	3 051	15,00%	19 631	3 389	17,26%	16,50%	3 239	10,00%
St Eloy-Les-Tuileries (ext bourg)	12,00%	6 111	12,00%	50 169	6 790	13,53%	13,20%	6 622	10,00%
Ségur-Le-Château (bourg)	9,85%	10 929	9,85%	133 641	12 142	9,09%	9,85%	13 164	0,00%
Ségur-Le-Château (ext bourg)	9,40%	6 111	9,40%	72 263	6 790	9,40%	9,40%	6 793	0,00%
Total Corrèze		26 202		275 704	29 111			29 818	

**TOTAL
GENERAL**

1 263 317

Coefficient de revalorisation des valeurs locatives pour 2010 : 1,20 %.

➤ Les allocations compensatrices et la dotation de compensation

Pour 2009, la dotation de compensation était de **921 955 €** et les allocations compensatrices s'élevaient à **43 653 €**.

Les montants n'étant pas connus à ce jour pour 2010, le budget prévisionnel est élaboré avec des montants identiques à ceux de 2009.

➤ Estimation des ressources non fiscales

Les ressources non fiscales sont estimées à 709 459 €.

Les recettes totales de fonctionnement 2010 pourraient s'élever entre **6 874 526 €** et **6 897 839 €** en fonction de l'hypothèse retenue pour le vote des taux 2010.

b - Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à **6 110 922 €** et comprennent les attributions de compensation versées aux communes, la TEOM, les charges de personnel, la compensation pour contrainte de service public, les frais financiers, les charges exceptionnelles, les provisions et les opérations d'ordre.

Section d'investissement

Le montant des recettes d'investissement pourrait être de **4 796 833 €**. Ce montant comprend les subventions, l'affectation du résultat 2009, l'excédent d'investissement 2009, le F.C.T.V.A, le virement à la section de fonctionnement, les produits de cession et le remboursement du montant de la T.V.A du complexe (solde).

Les dépenses d'équipement pour 2010 sont estimées à **5 036 982 €**

Elles concernent notamment :

- ☞ l'atelier de conditionnement de châtaignes ;
- ☞ la Ferme-relais ;
- ☞ l'aménagement de l'office de tourisme de Coussac ;
- ☞ l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- ☞ la maison de l'emploi et de la formation ;
- ☞ le site de Marcognac ;
- ☞ l'atelier de découpe à la Meyze ;
- ☞ l'atelier-relais à Coussac-Bonneval ;
- ☞ les fonds de concours pour la salle des fêtes de la Meyze ;
- ☞ l'acquisition du site de Chaufaille ;
- ☞ l'étude pour l'abattoir inter-communautaire ;
- ☞ l'acquisition de la propriété DESSYMOULIES ;
- ☞ les travaux du cinéma Arévi ;
- ☞ des travaux sur le site de la Seynie.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'un recours à l'emprunt compris entre **951 159 €** et **927 847 €**.

